

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ET DU COMITE DIRECTEUR
SAMEDI 16 MARS 2024 - 9H30 – 17h00
en présentiel et en visioconférence**

PRESENTS : Drs Luc DUQUESNEL (Président « Les Généralistes CSMF »), Stéphane ATTAL (Bourgogne Franche Comté), Rachid BOUHADDI (invité Ile de France), Michèle BOURGEOIS DE BOYNES (Hauts de France), Pierre-Philippe BRUNET (Nouvelle Aquitaine), Lucien CHAULIAC (PACA), Pierre-Marie COQUET (Hauts de France), Jean-Marie CONQUET (Nouvelle Aquitaine), Eric DACQUIGNY (Hauts-de-France), Jean-Brice DE BARY (Ile de France), Bertrand DEMORY (Hauts de France), Véronique FAUCHIER (Centre Val de Loire), Béatrice FAZILLEAUD (Nouvelle Aquitaine), Antoine GUINOISEAU (Grand Est), Christine KOWALCZYK (La Réunion), Anne-Marie LADEVEZE-CAYLA (Pays de la Loire), Elisabeth LEBLOND (Hauts de France), Louis Léonce LECURIEUX-LAFFERRONNAY (Martinique), Jean-Michel LEMETTRE (Centre Val de Loire), Jean-Luc LEYMARIE (délégué Hauts de Seine), Sylvaine LE LIBOUX (Centre Val de Loire), Freddy LOIZEAU (Pays de la Loire), Monique LUTTENBACHER-RUBEL (Grand Est), Colette MATHIAS (Occitanie), Alain MILLET (Franche Comté), Michel MONDRZAK (délégué Seine et Marne), Jean-François MOREUL (Pays de la Loire), Delphine NIEDZIELA (Grand Est), Alexis PERRET (AURA), Mickaël PETTINI (Nouvelle Aquitaine), Mickaël RIAHI (invité, Paris), Marie ROCHETEAU (Pays de la Loire), Elisabeth ROUSSELOT-MARCHE (Grand-Est), Nicolas SAINMONT (Normandie), Nadia SIMON (Bretagne), Rémi UNVOIS (Grand-Est), Dominique RICHTER (Président du SMACMAC), Isabelle CARAYON (Responsable scientifique ACFM), Laurence NOEL (Assistante de direction).

ABSENTS EXCUSES : Drs Jean-Christian BASSET (CVL) pouvoir Dr Le Liboux), Pierre BIDAUT (CVL), Emmanuel BOIGE (Nouvelle Aquitaine) pouvoir Dr Le Liboux, Sandrine BORDIER (La Réunion), Jean-Pierre BRUNOT (Occitanie), Lucien CHAULIAC (PACA) pouvoir Nadia SIMON, Pierre-Marie COQUET (Hauts de France) pouvoir Dr Leblond (AG matin), Guillaume DARMAILLACQ (Nouvelle Aquitaine) pouvoir Dr Conquet, Stéphane DELABROYE (Nouvelle Aquitaine) pouvoir Dr Le Liboux, Jean-Paul DOULET (Grand-Est), Marie-Laure FAU (Grand Est), Yannick FREZET (AURA) pouvoir Dr Lemettre, Franck GARATE (Hauts de France) pouvoir Demory, Ghislaine GIGOT (Normandie) pouvoir Dr Sainmont, Dany GUERIN (Nouvelle Aquitaine), Jean-Daniel GRADELER (Grand Est) pouvoir Dr Niedziela, Antoine GRISONI (Corse), Arnault GRUBER (Occitanie), Véronique DEMOULIN-HIERNART (Grand-Est), Anne-Marie LADEVEZE-CAYLA (Pays de la Loire) pouvoir Rocheteau (AG matin), Bertrand LEGRAND (Hauts de France) pour DEMORY, Fabrice LORTHIOIR (Pays de la Loire) pouvoir Moreul, Pierre-Henri MAILHES (Bourgogne Franche Comté) pouvoir Dr ATTAL, Pascal MEYVAERT (Grand Est) pouvoir Dr Luttenbacher-Rubel, Philippe NIN (Paris), François POULAIN (Occitanie), Jean-François RAULT (Hauts de France), Marine RICHARD (Grand Est) pouvoir Dr Guinoiseau, Christian ROHRBACHER (Guyane) pouvoir Duquesnel, Pierre Paul SCHLEGEL (Grand Est), Hervé SAHY (PACA) pouvoir Lemettre, Philippe SEILLAN (Nouvelle Aquitaine) pouvoir Dr Le Liboux, Sophie SIEGRIST (Grand Est), Vincent SIMON (Pays de La Loire) pouvoir Dr MOREUL, Laurent TOMA (Nouvelle Aquitaine) pouvoir Fazilleaud, Christian VEDRENNE (Occitanie) pouvoir Dr Luttenbacher-Rubel, François VERDON (Pays de la Loire) pouvoir Dr Loizeau, Cindy VEAUVY.

ORDRE DU JOUR :

9h30 – 11h30 Assemblée Générale Ordinaire :

- Pouvoirs à donner,
- Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 28/01/2023,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2023 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat 2023,
- Compte rendu d'activités 2023 de la Secrétaire Générale,
- Rapport moral du Président et débat d'orientation de politique générale « *Les Généralistes-CSMF* » pour 2024.

11h30 – 13h00 Comité Directeur : (les membres de l'AG pourront assister au comité directeur) :

- Pouvoirs à donner,
- Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 08/12/2023,

- Calendrier 2024 (Congrès Médecine générale, séminaire cadres CSMF, Universités de la CSMF)
- ACFM : formations 2024,
- Syndicalisation : Etat des lieux des cotisations, reversement cotisations, appel national,
- Intervention de notre partenaire CEGEDIM SANTE,
- Actualités politiques,
- Actualités conventionnelles : état d'avancement des négociations conventionnelles,
- Questions diverses.

Assemblée Générale Ordinaire :

- **Pouvoirs à donner** : OK
- **Tour de table**
- **Porte documents** : on s'arrange pour que vous ayez toutes les ressources documentaires dont vous pouvez avoir besoin, pour vous, pour vos réunions. Nous constatons que vous consultez régulièrement ces documents :
Pour accéder au « porte documents » :
 - Cliquez sur ce lien : <https://lesgeneralistes-csmf.fr/porte-documents/porte-documents-2024/>
 - MOT DE PASSE : **LesG/75017***
 - Cliquez sur « **AGO + CD 16/03/2024** » pour accéder à l'ensemble des documents
- **Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 08/12/2023** (sur le porte docs) : approuvé à l'unanimité.
- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2023** et quitus aux administrateurs : en l'absence de l'expert-comptable, présentation des comptes par le Dr Bertrand DEMORY, trésorier.

Lecture des différents postes :

Pour l'année 2023, nous enregistrons un résultat négatif **- 5 152 €** (- 4 008 € en 2022).

Par rapport à 2022, nous avons enregistré une **baisse de 11 107 € de charges** qui s'explique principalement par le fait, qu'en 2022, nous n'avions pas payé de loyers et charges à la CSMF (partage des bureaux chez KLESIA).

Pour les produits, nous avons un montant supérieur par rapport à 2022 (**+ 9 963 €**) qui s'explique par le nouveau contrat PS concept + don Formunof Aquitaine.

Au niveau des cotisations, il y en a un peu moins que l'année dernière car elles sont principalement rentrées début 2024.

- **Affectation du résultat 2023** : Les membres présents et représentés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 5 152 € au compte « report à nouveau ». Approuvé à l'unanimité.
- **Compte rendu d'activités 2023** du Dr Sylvaine LE LIBOUX, Secrétaire Générale (sur le porte document).
- **Rapport moral du Président et débat d'orientation de politique générale** « *Les Généralistes-CSMF* » pour 2024 (sur le porte documents).

Comité Directeur :

- **Intervention de notre partenaire CEGEDIM SANTE :** Docteur Nemanja Milenkovic, Directeur Médical de Cegedim Santé
"Comment le numérique simplifie l'organisation et la pratique des médecins généralistes ? Quelles innovations demain ?" (Présentation sur le porte documents)

Rappel des autres partenaires Les Généralistes-CSMF : PS CONCEPT et CEGEDIM SANTE : voir infos sur le porte documents.

- **Universités d'été de la CSMF à SAINT-MALO du jeudi 19 au samedi 21 septembre :** les invitations vont partir prochainement. Pensez à vous inscrire rapidement, notamment pour ceux qui souhaitent une chambre le mercredi car les hôtels nous demandent rapidement le point sur les réservations. Nous vous adresserons prochainement le thème des formations ACFM du jeudi matin (8h30 à 12h30).

- **Syndicalisation : Etat des lieux des cotisations, reversement cotisations, appel national :**

Présentation de la courbe des adhérents depuis 10 ans : cette année, inversion de la courbe, il faut que l'on continue. On est tout prêt du nombre d'adhérents par rapport à 2022. Chacun à son rôle à jouer, rétention encore dans certains départements.

N'hésitez pas à nous faire remonter les noms des médecins qui sont en prélèvement automatique pour qu'il n'y ait pas d'erreurs au niveau national quand les médecins appellent ou quand nous envoyons des relances.

Les cotisations par le National sont de plus en plus importantes. Un appel à cotisation national va à nouveau être renvoyés à tous les médecins (2020 à 2023) qui n'ont pas renouvelé leur cotisation 2024.

La CSMF devient un syndicat de services : édition de guides, tous les Avantages et offres adhérents CSMF 2024 sont sur le porte documents.

- **Communication des Généralistes-CSMF :** STATISTIQUES newsletters (envoi à 40 000) :
Taux ouverture (moyenne) : lettre hebdo 33 % - flash info : 35 % - Edito mensuel 43 %.

Merci de relayer nos informations sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn)

Sylvaine Le Liboux : c'est important qu'il y ait plusieurs sensibilités, plusieurs générations et plusieurs régions qui puissent s'exprimer. N'hésitez pas à nous faire remonter tout ce qui se passe dans vos départements/régions.

Site internet CSMF : remarques de certains : difficulté d'utilisation et recherche « nomenclature » pas lisible : Réponse de Sylvaine : un groupe de travail est en cours pour revoir l'ensemble du site CSMF.

- **Actualités du Syndicat des médecins coordonnateurs, EHPAD et autres structures, et des médecins concernés par la gériatrie :** intervention du Dr Pascal MEYVAERT, Président (voir circulaire et bulletin d'adhésion sur le porte documents).
- **Intervention du Dr Dominique RICHTER, Président du syndicat des médecins du permis de conduire (SMACMAC) :** calendrier des formations et bulletin adhésion 2024 sur le porte documents.
- **Formation ACFM :** intervention d'Isabelle Carayon, Responsable scientifique ACFM, (diaporama/catalogue sur le porte documents).

- **Procédures en cours sur le DIPA : Dr Sylvaine LE LIBOUX**
Sylvaine nous rappelle l'historique de ce dossier.



Le Cabinet AUBER, Cabinet d'avocats de la CSMF et de ses adhérents, vient de nous informer des dernières évolutions procédurales qui pourraient avoir des conséquences très importantes sur tous les indus en cours de contestation au titre du Dispositif d'aide pour perte d'activité (DIPA) créé pour soutenir les professionnels de santé face à la crise sanitaire en 2020.

Nous avons obtenu un jugement rendu le 28 décembre 2023, aux termes duquel le Pôle social du Tribunal judiciaire de NANCY a fait droit à l'ensemble des questions préjudicielles soulevées par le praticien concernant **la légalité des textes fondateurs du DIPA** et a saisi le Tribunal administratif de NANCY afin qu'il en connaisse. Par ordonnance rendue le 6 février 2024, le Tribunal administratif de NANCY a transmis le dossier au Conseil d'Etat, seul compétent pour apprécier la légalité des textes réglementaires.

Ces deux décisions vont vous permettre, dans tous les contentieux en cours, de demander au Tribunal le sursis de l'examen du dossier dans l'attente de l'avis du Conseil d'Etat.

La CSMF et le Cabinet AUBER sont à votre disposition pour vous communiquer le texte de cette décision très importante que nous tenions à porter à votre connaissance.

• **Actualités politiques :**

L'actualité pour les syndicats médicaux est avant tout la négociation conventionnelle en cours.

Le 11/01/2024, la CSMF a rencontré la ministre de la Santé, Agnès Firmin Le Bodo. Elle nous a dit que la succession des différents ministres de la Santé entraînait à chaque fois une inertie de 3 à 4 mois et que la Santé avait besoin de stabilité, car, avec ces nombreux changements, c'était l'administration qui prenait la main sur la politique. L'enjeu budgétaire est un enjeu majeur de la négociation conventionnelle.

Concernant le projet de décret SAS, elle nous a annoncé que l'écriture actuelle du projet de décret serait testée dans plusieurs départements où un SAS est mis en place et qu'ensuite, il serait soumis à concertation comme l'an dernier. La CSMF a rappelé sa totale opposition à la rédaction actuelle du projet de décret qui rend obligatoire l'utilisation de la plate-forme nationale de rendez-vous.

Le 8/02/2024, la CSMF a rencontré la nouvelle Ministre du travail, de la santé et des solidarités, Catherine Vautrin. Elle nous a annoncé que, même s'il y avait un Ministre délégué à la santé et à la prévention, c'était elle la ministre de la Santé.

Je retiendrai quelques phrases prononcées par la Ministre :

- Bruno Le Maire ne sera pas le ministre du déclassement de la note de la France.
- Je n'ai pas un rond.
- Où je trouve le cash ?
- Dans le cadre de la pertinence, il faudra générer des économies avant de les dépenser.

Elle considère que la médecine ne doit pas être gratuite et que les assurés sociaux doivent avoir un rôle à jouer pour limiter la consommation de soins.

Pour autant, elle est opposée à la mise en place d'un OPTAM pour tous à l'heure où 14 % de la population est sous le seuil de pauvreté.

La Cour des Comptes considère que la France doit maintenant faire des efforts considérables d'économies, au moins 50 milliards d'ici à 2027 pour tenir les objectifs de déficit public.

Ces économies doivent concerner les dépenses de Santé qui sont en hausse.

Aussi bien les propos de Catherine Vautrin que le rapport de la Cour des Comptes montrent à quel point nos négociations conventionnelles sont très contraintes sur le plan financier.

• **Actualités conventionnelles : Etat d'avancement : présentation de la multilatérale du 14/03/2024** (PPT le porte documents).

Fin 17h00.

Dr Sylvaine LE LIBOUX, Secrétaire Générale